



24 octobre 2019

## **6 mois après le conflit social douanier, ça commence à pinailler pour les nuits...**

De nouvelles règles de gestion semblent avoir été mises en place en surveillance au sein de la Division 2...

Jusqu'à présent, les agents pouvaient cumuler un cycle de 4 jours travaillés par mois (JJJJ, JJJN, JJNN, NJJJ, NJJN, ...). Suite à une demande faite par la division, les agents chargés d'élaborer les côtes de service au sein des terminaux de la Division 2 ont reçu pour instruction de refuser le doublement des nuits.

Un divisionnaire peut-il seul prendre une telle décision ? Ne viendrait-elle pas de plus haut (DR, DI ou DG ?).

Pourquoi prendre cette décision maintenant ?

Grâce au mouvement social, nous allons avoir une réévaluation du prix de nos heures de nuit (5,20€ bruts par heure). Réévaluation qui sera effective sur les fiches de paye de novembre...Hasard du calendrier ? Pour la CGT, ces instructions n'auraient été données qu'afin de limiter l'impact financier des heures de nuit,

Désormais, depuis les désidératas de Novembre, les agents de cette division ne peuvent plus demander de doublement des nuits, sauf nécessité impérieuse de service et avec accord VH du chef divisionnaire.

Pour information, la Direction de Bourgogne – Franche-Comté foule du pied l'accord de fin de conflit signé le 17 mai 2019. Nous avons récemment appris que des collègues de la BSI de Besançon allaient faire l'objet d'engagements de procédures disciplinaires, pour des contrôles réalisés lors du mouvement social du printemps dernier. Et ce 6 mois après le conflit, en totale violation de l'accord du 17 mai !

A son tour, la Direction de Roissy écornerait ce même accord en commençant à rogner sur les heures de nuit.

**Cette situation est tout simplement inacceptable, surtout après le conflit social que nous avons connu ce printemps. Les agents méritent du respect et non une gestion pingre de leurs heures de nuit.**

Le 29 octobre, la venue de la Directrice Générale à la DIPA sera l'occasion de jouer cartes sur table et de faire connaître notre mécontentement.



Syndicat National des Agents des Douanes CGT  
Section Paris Aéroports

**Contact mail :**

[snad-cgt.rouissy@douane.finances.gouv.fr](mailto:snad-cgt.rouissy@douane.finances.gouv.fr)

[snad-cgt-orly@douane.finances.gouv.fr](mailto:snad-cgt-orly@douane.finances.gouv.fr)

